

# Ce que le mentor CPA doit savoir

Selon les Exigences en matière d'expérience pratique des CPA (EEP des CPA), les futurs CPA doivent démontrer qu'ils possèdent les compétences techniques et habilitantes requises lors d'un stage d'au moins 24 mois au Québec ou 30 mois ailleurs au pays leur permettant de cumuler de l'expérience pratique pertinente. En tant que mentor CPA, vous aidez les stagiaires à acquérir ces compétences, en particulier celles des cinq domaines de compétences habilitantes, à savoir Comportement professionnel et éthique, Résolution de problèmes et prise de décisions, Communication, Autonomie, et Travail en équipe et leadership. Le mentor CPA joue un rôle essentiel pour donner l'exemple quant à l'application et au respect des normes professionnelles et éthiques attendues des CPA.



## Investissement de temps

Votre stagiaire doit vous rencontrer au moins deux fois l'an pour discuter de sa progression, en particulier de l'acquisition des compétences habilitantes. Deux rencontres par année constituent l'exigence minimale, et la plupart des stagiaires rencontreront leur mentor CPA plus souvent, en particulier au cours des six premiers mois de leur relation, pendant l'établissement de liens de confiance.

Bien qu'il n'y ait aucune exigence précise quant au temps à consacrer aux activités de mentorat, vous devez prévoir en moyenne 15 heures par année par stagiaire. Il vous reviendra, à votre stagiaire et à vous, d'établir la fréquence et la durée de vos rencontres en fonction de vos besoins respectifs, pourvu que ces rencontres aient lieu au moins deux fois par année, conformément aux exigences.



## Rencontres

Les rencontres entre votre stagiaire et vous doivent être synchrones, c'est-à-dire que les conversations entre vous deux doivent avoir lieu en simultané. Bien qu'idéales, les rencontres en personne ne sont pas toujours possibles. Les conversations de mentorat se déroulant par téléphone, par Skype, par Facetime ou au moyen d'autres technologies semblables peuvent être considérées comme des rencontres. Les communications écrites, comme les courriels ou les textos, peuvent étayer la relation de mentorat, mais ne sont pas considérées comme des rencontres.



## Attentes

Le mentor CPA, le stagiaire et la profession ont chacun un rôle à jouer :

Mentors CPA	Stagiaire (mentoré)	Profession
Aider le stagiaire à établir un plan d'apprentissage ou à prendre connaissance du plan prédéfini	Établir, dans le cas d'un stage avec vérification de l'expérience, un plan d'apprentissage indiquant comment les compétences requises seront acquises ou, dans le cas d'un stage avec cheminement préapprouvé, prendre connaissance du plan prédéfini	Fournir les ressources nécessaires au soutien des mentors CPA
Consigner les rencontres dans l'Outil de production des rapports de stage (OPRS)	Consigner, dans l'OPRS, l'expérience acquise et l'autoévaluation de son niveau de maîtrise des compétences	Évaluer l'expérience pratique acquise par rapport aux exigences
Rencontrer le stagiaire au moins deux fois l'an pour discuter de l'acquisition des compétences habilitantes	Solliciter des rencontres avec le mentor CPA au moins deux fois l'an	Veiller à ce que des rencontres aient lieu au moins deux fois l'an
Consigner dans l'OPRS toutes les préoccupations non résolues concernant l'acquisition des compétences du stagiaire	Identifier des domaines qui nécessitent des efforts plus soutenus pour satisfaire aux exigences	Solliciter de la rétroaction sur le programme de mentorat
Aider le stagiaire à définir un objectif précis à atteindre pour la rencontre suivante	Orienter les réunions avec le mentor CPA	Améliorer continuellement le programme de mentorat
Au besoin, discuter de la progression du stagiaire avec le superviseur de celui-ci	Demander au superviseur de vérifier l'exactitude de l'expérience déclarée (stages avec vérification de l'expérience seulement)	Admettre les stagiaires en tant que membres une fois les exigences d'agrément satisfaites
Se tenir au fait de l'évolution des exigences	Solliciter de la rétroaction auprès du mentor CPA	
	Donner suite à la rétroaction formulée par le mentor CPA	








### On ne s'attend pas à ce que le mentor :

- vérifie l'exactitude des faits concernant l'acquisition des compétences;
- aide le stagiaire à progresser dans son programme de formation professionnelle;
- aide le stagiaire à se trouver un emploi;
- connaisse en détail le programme d'agrément CPA;
- soit un expert de la Grille de compétences des CPA;
- assume la responsabilité de l'acquisition, chez le stagiaire, des compétences requises.



### Marche à suivre

Au cours de la relation de mentorat, le mentor a différentes responsabilités :

Objectifs	Rencontres	Quand?	Actions
 Préparation	s.o.	Avant le début de la relation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comprendre les exigences</li> <li>2. Comprendre les compétences</li> <li>3. Savoir ce qui est attendu</li> <li>4. Se familiariser avec l'OPRS</li> <li>5. Se jumeler à un stagiaire</li> </ol>
 Établissement de la relation	1	Six premiers mois	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Apprendre à connaître le stagiaire</li> <li>2. Comprendre le but à atteindre</li> <li>3. Établir les paramètres de la relation</li> </ol>
 Consolidation de la relation	2 et 3	Six premiers mois	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre la relation amorcée</li> <li>2. Commencer à tenir des conversations de mentorat</li> <li>3. Composer avec la diversité</li> </ol>
 Progression	4 et suivantes	En continu	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer la progression du stagiaire</li> <li>2. Guider le stagiaire</li> <li>3. Décider des prochaines étapes</li> <li>4. Consigner les rencontres</li> </ol>
 Fin de la relation	Rencontre finale	À la fin des 24 mois au Québec ou des 30 mois ailleurs au pays	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Passer en revue les enseignements transmis</li> <li>2. Remercier le stagiaire</li> <li>3. Décider des prochaines étapes</li> </ol>



## Soutien

Compte tenu de l'importance de votre rôle, de nombreuses ressources sont à votre disposition pour vous aider à remplir votre fonction de mentor :

- **[Séance d'orientation des mentors](#)** : cette séance d'orientation, qui est obligatoire, vous aidera à bien comprendre ce qu'on attend de vous.
- **[Guide interactif de l'utilisateur](#)** : ce guide vous aidera à utiliser l'OPRS.
- **[Centre des mentors](#)** : ce portail en ligne propose différentes ressources, notamment des webinaires donnant droit à des crédits de formation continue.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec votre **[organisation provinciale ou régionale de CPA](#)**.